

auquel seuls les employés de la Fonction publique pouvaient s'inscrire. Une nomination a été faite dans le cadre du concours public. La candidate retenue possède les titres universitaires et les autres titres de compétence exigés du titulaire de ce poste.

## [Traduction]

## LES POSTES—LE COÛT DES INSTALLATIONS DE PRÉPARATION DES MANDATS

## Question n° 1121—M. Peddle:

1. En ce qui a trait à la réponse à la question n° 903, à la page 4034 du *hansard* du 8 mars 1971, quel matériel, autre que les machines à libeller les mandats, établit la différence entre les deux chiffres indiqués?

2. Qui a fourni le matériel?

3. A-t-on fait des appels d'offres?

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille):** Pour le ministère des Postes: 1 et 2. Matériel de lecture optique de caractères (Fournisseur: Recognition Equipment (Canada) Ltd.) \$788,200; Caméras pour microfilms et appareils à développer les films (Fournisseur: Recordak of Canada, Ltd.) \$40,175; Lecteur-imprimeur pour microfilms (Fournisseur: 3M Company of Canada, Ltd.) \$6,820; Aménagement des locaux et frais de conversion à l'administration centrale (Travail exécuté par le ministère des Travaux publics) \$258,500.

3. Oui.

## \*LA RADIOTÉLÉDIFFUSION FRANÇAISE À FREDERICTON ET SAINT-JEAN (N.-B.)

## Question n° 1194—M. Fairweather:

A quelle date la Société Radio-Canada prévoit-elle assurer des émissions de télévision et de radio en français à Fredericton et Saint-Jean (N.-B.)?

## [Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur le président, la Société Radio-Canada m'apprend qu'elle espère que le CRTC pourra examiner, dès le début de 1972, une demande de permis pour un poste de langue française qui desservira la région de Fredericton-Saint-Jean. Elle déposera aussi, à temps pour les séances printanières du CRTC en 1972, une demande relative à un poste radiophonique FM pour desservir la même région. Ces postes entreraient en service environ un an après l'agrément de la demande.

## [Traduction]

## LES SUBVENTIONS POUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE, DE 1968-1969 JUSQU'À MAINTENANT

## Question n° 1195—M. Moore:

Dans chacune des provinces, à combien se chiffraient les subventions prévues pour l'industrie laitière, a) en livres, b) en dollars, (i) du 1<sup>er</sup> avril 1968 au 31 mars 1969 (ii) du 1<sup>er</sup> avril 1969 au 31 mars 1970 (iii) du 1<sup>er</sup> avril 1970 jusqu'à maintenant?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):**

## a) Contingents d'admissibilité aux subventions pour les producteurs de lait et de crème industriels

	1968-1969	1969-1970	1970-1971
	(millions de livres de matière grasse)		
Île-du-Prince-Édouard.....	5.5	5.1	4.9
Nouvelle-Écosse.....	1.6	1.4	1.3
Nouveau-Brunswick.....	3.7	3.3	3.1
Québec.....	153.0	146.7	144.6
Ontario.....	123.4	106.6	95.5
Manitoba.....	14.4	13.3	12.7
Saskatchewan.....	11.5	10.3	9.6
Alberta.....	30.5	26.7	25.0
Colombie-Britannique.....	1.1	0.8	0.5
Canada.....	344.7	314.2	297.2

## b) Paiements de subventions

	1968-1969	1969-1970	1970-1971 (avril-décembre)
	(millions de dollars)		
Île-du-Prince-Édouard.....	1.7	1.5	1.0
Nouvelle-Écosse.....	0.5	0.4	0.2
Nouveau-Brunswick.....	1.1	1.0	0.6
Québec.....	44.8	37.1	23.4
Ontario.....	34.7	27.5	18.2
Manitoba.....	4.4	3.9	2.7
Saskatchewan.....	3.6	3.1	2.1
Alberta.....	8.9	7.5	5.1
Colombie-Britannique.....	1.3	0.6	0.2
Canada.....	101.0	82.6	53.5

## L'ENGAGEMENT D'ARCHITECTES PAR LE SERVICE DES PARCS NATIONAUX ET DES LIEUX HISTORIQUES

## Question n° 1201—M. McCleave:

1. Combien d'architectes spécialisés en restauration des ouvrages de la période française ont reçu une offre d'emploi temporaire afin de répondre aux demandes des programmes du Service des parcs nationaux et des lieux historiques?

2. Quelles sont les conditions du contrat dans chaque cas en ce qui a trait a) à la durée, b) au traitement, c) aux autres avantages, d) au lieu de l'emploi et au programme à réaliser?

## [Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Aucun.

2. Sans objet.

## [Traduction]

## LA VENTE DU «GOLDEN SCARAB»

## Question n° 1203—M. McCleave:

1. La Banque d'expansion industrielle a-t-elle vendu le «Golden Scarab» à la *Catalina Exploration and Development Limited* et, dans l'affirmative, en quelles circonstances et sous quelles conditions?

2. Quelles représentations la Banque a-t-elle faites au sujet des normes canadiennes concernant ce navire?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** 1. Oui. En vertu des conditions habituelles d'un prêt de la Banque d'expansion industrielle.